

Avranches, le 11 DEC. 2019

Sous-Préfecture d'Avranches

Affaire suivie par : Mme Sophie Beaufrère  
☎ : 02 33 79 04 20  
☎ : 02 33 79 04 44  
✉ : sophie.beaufriere@manche.gouv.fr

**Commission de suivi de site du centre  
de stockage de déchets ultimes non dangereux d'Isigny-le-Buat**

**Réunion du vendredi 6 septembre 2019**

***Étaient présents :***

***Président :***

- M. Frédéric SENEAL, Secrétaire Général de la sous-préfecture d'Avranches

***Représentants des administrations publiques :***

- M. Guillaume BEAUCAMP, inspecteur des installations classées, DREAL
- Mme Christelle BRIAULT, Direction Départementale de Protection des Populations
- M. André PELE, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, délégation territoriale sud
- Mme Sylvie ALLIX, Agence régionale de santé, unité départementale de la Manche

***Représentants des collectivités locales :***

- Mme Marie-Hélène FILLATRE, Conseillère Départementale
- M. Erick GOUPIL, Maire d'Isigny-le-Buat

***Représentants du groupe SUEZ :***

- M. Renaud MOPTY, responsable stockage Normandie
- M. Yann BIERDEL, responsable d'exploitation
- M. Pierre DENUDT, responsable environnement

***Salarié de l'installation :***

- M. Christian MONNIER, membre CSE

***Représentants des associations de protection de l'environnement :***

- M. Alfred THEBAULT (ASPIB)
- 

***Le secrétariat de la commission de suivi de site est assuré par :***

- Mme Sophie BEAUFRERE, sous-préfecture d'Avranches.

M. Erick Goupil excuse M. Jean-Yves LEFORESTIER qui n'a pu être présent à cette commission.

## **1/ Approbation du compte rendu du 19 octobre 2018**

M. Sénécal demande aux membres de la commission s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2018,

Le compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2018 n'appelant pas d'observation de la part des membres, il est adopté.

## **2/ Présentation du rapport d'activité 2018**

Le power-point présenté sera joint au compte-rendu.

M. Bierdel présente une photo aérienne du site de 28 hectares, répartis en 2 zones, et fait un bref rappel des autorisations préfectorales. Il précise que le site ILB 1 est fermé et fait aujourd'hui l'objet d'un suivi trentenaire.

### **L'activité du centre de tri de déchets valorisables**

L'activité tri a cessé en début d'année 2018.

### **L'activité de stockage**

- 65 000 tonnes autorisées
- 58 012 tonnes réceptionnées en 2018.

Les tonnages reçus sont en légère baisse par rapport à 2017 (58 968 tonnes).

Les déchets proviennent essentiellement du département de l'Ille et Vilaine et de la Manche.

### **Le traitement des lixiviats**

#### **Traitement des lixiviats en STEP**

- 4 275 m<sup>3</sup> de lixiviats ont été collectés sur le site d'Isigny I et 10 966 m<sup>3</sup> sur le site d'Isigny II. Le site d'Isigny I est en décroissance, la méthanisation est en nette baisse.

- 14 886 m<sup>3</sup> de lixiviats ont été traités sur la station d'épuration interne du site (dont 6 463 m<sup>3</sup> sur le site fermé + 8 423 m<sup>3</sup> sur site ouvert).

### Fonctionnement en bio-réacteur

3 864 m<sup>3</sup> de rétentats, issus de la nanofiltration, ont été orientés vers les casiers exploités en bio-réacteur.

Le lixiviat collecté subit un traitement biologique. Le lixiviat fait ensuite l'objet d'une ultrafiltration, il est stocké dans un bassin tampon avant d'être dirigé vers la sauleraie ou vers l'évaporateur. Les matières organiques dégradées sont orientées vers la plantation de roseaux.

Les rétentats de filtration contiennent des bactéries qui vont accélérer la dégradation des déchets en mode bio-réacteur.

M. Bierdel précise que 350 m<sup>3</sup> de boues excédentaires, issues du traitement biologique des lixiviats, ont été dirigées et filtrées vers des bassins de roseaux et 5 41 m<sup>3</sup> de perméats (résidu liquide des lixiviats) vers les zones de Taillis Très Courte Rotation (il s'agit du bosquet de saules) et 3 431 m<sup>3</sup> sur l'évaporateur.

M. Bierdel précise que la production de lixiviat, sur les sites fermés d'Isigny I et Isigny II est en nette décroissance, il explique celle-ci par la réalisation de travaux de réaménagement du site.

### Effluents gazeux

89,4 % des biogaz collectés sur le site d'Isigny ont été valorisés, le reliquat a été brûlé (torchère).

M. Bierdel précise que le moteur produit 4 951 MWh d'électricité et 4 318 MWh de production thermique.

La production d'énergie électrique et thermique représente la consommation annuelle d'énergie de 4 087 habitants hors chauffage.

M. Goupil remarque que l'exploitation, au cours de l'année 2018, a connu un meilleur rendement.

M. Bierdel confirme, il précise que l'année 2018 a été une année très favorable en terme de traitement des effluents. Il explique, qu'en effet, la production d'électricité est en nette décroissance car il n'y a plus d'apport de déchets « frais » sur la partie fermée du site Isigny I.

### Suivi des eaux superficielles

Sur les indicateurs relevés, plusieurs dépassements de seuil sont à noter.

Ces dépassements des matières en suspension sont liés à des opérations de tonte.

M. Pelé, DDTM, demande si les deux bassins sont contrôlés.

M. Bierdel explique que les eaux des deux bassins sont dirigées vers un bassin tampon. La vérification de la qualité des eaux est alors réalisée avant le renvoi vers la zone de traitement.

### **Suivi des eaux externes**

Les analyses chimiques effectuées sur le bief ne montrent pas d'évolution notable.

### **Suivi des eaux souterraines**

Aucune anomalie n'a été relevée.

### **Suivi des lixiviats**

\* lixiviats bruts :

Les analyses effectuées sur le lixiviat brut sont stables avec les caractéristiques propres au lixiviat : charges organiques et azotées importantes.

\* lixiviats traités :

Les analyses des lixiviats traités confirment le bon fonctionnement de l'unité de traitement biologique. Aucune anomalie n'a été relevée.

### **Suivi des rejets atmosphériques**

Aucune anomalie à signaler.

### **Travaux**

Création du casier 4A (4 étapes)  
Réaménagement des casiers 2A, 2B et 2C (3étapes)

### **Suivi des plaintes**

18 plaintes ont été enregistrées en 2018 :

- 14 plaintes pour des nuisances olfactives
- 2 plaintes pour un manque de couverture
- 2 plaintes liées à la circulation des transporteurs dans le bourg

### **Les incidents**

- 26 et 27 janvier 2018 : coupure électrique sur le réseau, intervention de l'équipe d'astreinte.

- 23 juillet 2018 : incendie lors du vidage, intervention de l'équipe du site

- 27 novembre 2018 : déclenchement du portique de radioactivité, élément isolé dans un contenant dédié à ce type de déchets avant l'intervention de l'ANDRA.

### **Questions diverses**

M. Thébault souhaite évoquer le dysfonctionnement du bassin des roseaux.

M. Mopty affirme que ce type de procédé est efficace selon la nature des boues.

M. Bierdel précise que ce type d'implantation à Isigny-le-Buat est un essai.

M. Mopty indique que l'objectif est de ne pas externaliser la totalité du traitement des boues.

M. Sénécals demande s'il existe un autre procédé pour traiter ces boues.

M. Mopty indique que seul un traitement extérieur est possible par une autre entreprise spécialisée.

Mme Fillâtre de quel type d'entreprise il s'agit.

M. Bierdel répond que les stations d'épuration des eaux usées sont amenées à traiter ce type de boue.

M. Goupil indique que les riverains se plaignent régulièrement des odeurs. Il pense qu'il serait préférable de retirer ces boues du site, ces boues sont à l'origine de mauvaises odeurs persistantes. Cette remarque a été formulée à plusieurs reprises auprès de l'exploitant.

M. Bierdel indique que le groupe essaye d'optimiser le 1<sup>er</sup> bassin qui présente des dysfonctionnements, le supprimer pourrait être une solution. En revanche, il est exclu de supprimer le second qui fonctionne partiellement.

M. Goupil demande si la suppression du bassin qui ne fonctionne pas est obligatoire.

M. Beaucamp répond par la négative.

M. Mopty rappelle que le coût de cet investissement et sa suppression représenterait une charge financière.

M. Bierdel affirme que ce bassin fonctionne par période.

M. Goupil affirme qu'il ne fonctionne pas l'été.

M. Bierdel confirme et indique que le process doit être amélioré pour être optimisé.

M. Mopty précise que l'évaporation est mineure, même si l'azote est absorbé le phénomène d'évaporation ne peut être évité, entraînant les nuisances olfactives.

M. Goupil considère que si le procédé ne fonctionne pas, occasionnant une gêne olfactive majeure, il faut alors mettre un terme définitif à ce procédé.

M. Mopty répond que si le traitement des boues était exclusivement externalisé, de nombreux camions circuleraient sur les routes occasionnant ainsi une gêne.

M. Bierdel assure que tout est mis en œuvre pour optimiser ce procédé, les conditions météorologiques jouent un rôle majeur dans le bon fonctionnement du process.

M. Goupil se dit surpris de la remarque car les conditions météorologiques de 2018 étaient plutôt favorables. Il s'interroge également sur les raisons présentées par l'exploitant sur les « remontées » d'azote dont les tontes seraient responsables.

M. Mopty affirme que les matières de tonte associées aux eaux de ruissellement produisent de l'azote.

M. Goupil se dit à nouveau surpris, une plante ne produit pas d'azote en une journée.

M. Bierdel répond que le bassin de rétention est statique, sans écoulement d'eau, et soumis à la lumière sur une longue période de 3 mois environ.

M. Mopty estime qu'il n'y a pas d'augmentation significative de cet indicateur.

M. Bierdel explique que les boues sont analysées avant le rejet ce qui explique le cumul des indicateurs DCO et MES.

M. Pelé explique que l'éventuelle suppression de ce bassin entraînerait une modification notable du temps de séchage des boues qui, par conséquent aurait un impact sur le milieu.

M. Goupil souhaite savoir si les casiers fermés ont vocation à être rouverts.

M. Bierdel répond par la négative.

M. Sénécal demande si les plaintes enregistrées en février 2018 sont liées aux travaux entrepris au cours cette période.

M. Bierdel répond que ces plaintes sont consécutives aux travaux. Ces travaux tendent à améliorer l'efficacité du captage du gaz.

M. Goupil affirme que ces travaux sont liés à la surcôte constatée.

M. Bierdel constate que ces travaux ont amélioré fortement le captage du gaz, une baisse très significative des plaintes pour nuisance olfactive a été enregistrée entre le mois de février et mars et aucune plainte après le mois de mars n'a été enregistrée.

M. Goupil précise qu'un épisode a eu lieu dernièrement, il existe des endroits où les odeurs persistent.

M. Mopty indique que le changement des conditions d'exploitation du site ont nettement contribué à diminuer les nuisances olfactives, l'installation de deux filets sur les casiers en exploitation ont très largement limité les envols.

M. Bierdel confirme et précise que l'exploitant tente de limiter au maximum les nuisances en modifiant les conditions d'exploitation.

M. Pelé demande si le jury de nez avait été mis en place.

M. Bierdel explique que par manque de participant ce jury n'a pu être installé. En revanche, il précise que l'idée reste néanmoins très intéressante et reste très ouvert à toute proposition.

M. Sénécal demande si les transporteurs empruntent toujours la route départementale qui traverse le bourg.

M. Bierdel répond que l'entreprise a énormément communiqué auprès des transporteurs, rappelant leurs obligations, c'est en période estivale, lorsque les transporteurs font appel à des intérimaires, qu'il y a le plus de difficultés.

M. Goupil confirme qu'il y a moins de camions à traverser le bourg mais il y a en encore.

Il souligne que le nouveau système de détection des incendies fonctionne mieux. Le dernier départ d'incendie a été détecté très rapidement.

M. Bierdel explique que lors de l'incendie de juillet 2017, un dysfonctionnement du système de détection avait été révélé. Depuis, le dispositif a été complété avec un détecteur mobile capable de détecter un « incendie thermique ». Les exercices incendie réalisés avec le DSIS permettent à l'ensemble des personnels de réagir rapidement.

M. Bierdel indique, par ailleurs, que le portique de radioactivité s'est déclenché le 27 novembre 2018. Le chargement a été vidé et contrôlé. Des galets radioactifs ont été immédiatement isolés et stockés dans un contenant dédié à ce type de déchet avant l'intervention de l'ANDRA.

M. Sénécal demande si le taux a été mesuré.

M. Bierdel répond que le taux était très faible.

M. Thébault demande si la parcelle 2B45 a été achetée.

M. Bierdel indique que cette parcelle permet de stocker des matériaux.

M. Thebault souligne que l'arrêté préfectoral précise le volume et la hauteur à respecter. Il affirme que la hauteur n'est pas respectée et que l'entretien de cette parcelle, remplie de chardons, n'est pas réalisé.

M. Bierdel indique que la végétation a énormément poussé et que le girobroyeur était en panne.

M. Thébault indique que les chardons doivent être coupés avant la dissémination des graines.

M. Goupil confirme que la coupe doit intervenir avant floraison.

M. Bierdel demande que les informations circulent parfaitement entre les riverains et l'entreprise.

M. Thébault signale qu'il existe un règlement en matière de plantes invasives.

M. Mopty répond que l'entretien a été réalisé au printemps. Il précise que si l'entreprise avait eu l'information selon laquelle de nombreux chardons étaient sur cette parcelle, l'entreprise aurait alors procédé à une coupe.

M. Pelé demande qu'un point comparatif sur plusieurs années soit présenté dans le rapport d'activité car ce rapport ne présente pas d'éléments de comparaison sur plusieurs années.

M. Beaucamp confirme et précise qu'une présentation des chiffres sous forme de courbe serait plus aisée à exploiter que les données brutes.

M. Pelé estime qu'une présentation des données sur 4 ou 5 ans serait une bonne échéance.

M. Bierdel ne voit pas d'inconvénient à fournir ces données sous la forme de courbe.

M. Pelé souhaite revenir sur la dégradation de l'indice biologique sur le cours d'eau.

M. Bierdel explique que le niveau du cours d'eau fluctue. En 2018, il était stable et en 2019 il était en vigilance. L'indice MEC augmente lorsque que les niveaux du cours d'eau et des bassins sont bas.

M. Pelé demande s'il existe un inventaire des goélands présents sur le site.

M. Bierdel répond par la négative.

M. Thébault ajoute que compte-tenu de la surface d'exploitation qui s'est réduite la population des goélands a disparu au profit des corbeaux et des choucartes. Selon M. Thébault il y en aurait environ 300 individus sur le site. Il ajoute que les chiffres qui portent sur le recensement des oiseaux sont très difficiles à interpréter.



y en aurait environ 300 individus sur le site. Il ajoute que les chiffres qui portent sur le recensement des oiseaux sont très difficiles à interpréter.

M. Bierdel indique qu'il s'agit d'un échantillonnage sur une surface donnée.

Mme Briault demande le nom de l'entreprise en charge de l'effarouchement.

M. Bierdel indique que l'entreprise Phoenix effarouchement va prendre le relai du précédent effaroucheur. Une autorisation est en cours de validation par les services de la DREAL. Cette jeune entreprise intervient beaucoup en région parisienne.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Sénécal lève la séance, les membres de la commission se rendent sur le site.

M. Bierdel propose aux membres de la commission une visite du site.

Le Président,



Frédéric SENEAL



# **Commission de Suivi de Site**

## **Installation de Stockage de**

## **Déchets Non Dangereux d'Isigny le Buât**

Présentation du rapport d'activité annuel 2018

6 septembre 2019

prêts pour la révolution de la ressource



## Le site d'Isigny le Buat en quelques chiffres

- ✓ Quantité annuelle de déchets maximum autorisée : 65 000 tonnes
- ✓ Superficie du site : 28 hectares
- ✓ Suivi trentenaire « ILB I » : jusqu'au 01/10/2039
- ✓ Début d'exploitation « ILB II » : 15/06/2009
- ✓ Durée de l'autorisation d'exploitation « ILB II » : 16 ans
- ✓ Effectifs : 7 collaborateurs
- ✓ Horaires de fonctionnement :
  - ✓ Du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

# Le site



# LES REFERENCES REGLEMENTAIRES

## Autorisation d'exploiter

- ➔ **Le 19 Décembre 2007**, SNN est autorisée à poursuivre et étendre l'exploitation d'une installation de stockage de déchets ultimes non-dangereux et d'un centre de tri de déchets ménagers et industriels banals pré-triés sur la commune d'Isigny-le-Buât.
- ➔ **Le 27 Novembre 2014**, un arrêté complémentaire a été rédigé, portant sur le fonctionnement d'une unité de traitement complémentaire de type évaporateur permettant la valorisation des thermies du moteur de valorisation du biogaz.
- ➔ **Le 1<sup>er</sup> Juillet 2016**, SNN a changé de dénomination sociale pour devenir Suez Recyclage et Valorisation Normandie.
- ➔ **Le 19 Janvier 2018**, un arrêté complémentaire a été rédigé, portant sur la modification du phasage d'exploitation et la reprise des demi niveaux d'exploitation.

# DONNES D'EXPLOITATION

6 | CSS Isigny le Buat - 6 Septembre 2019





## Activité Traitement : les moyens d'exploitation

### x Effectif permanent (CDI) :

- 1 agent administratif d'accueil,
- 3 conducteurs d'engin,
- 1 chef d'équipe,
- 1 technicien de maintenance en charge des unités de traitement des lixiviats et de valorisation énergétique
- 1 responsable de centre soit 7 salariés permanents SUEZ RV Normandie

### x Engins :

- 1 compacteur CAT 826 H de 40 tonnes,
- 1 chargeuse à chenilles CAT 963D,
- 1 pelle mécanique



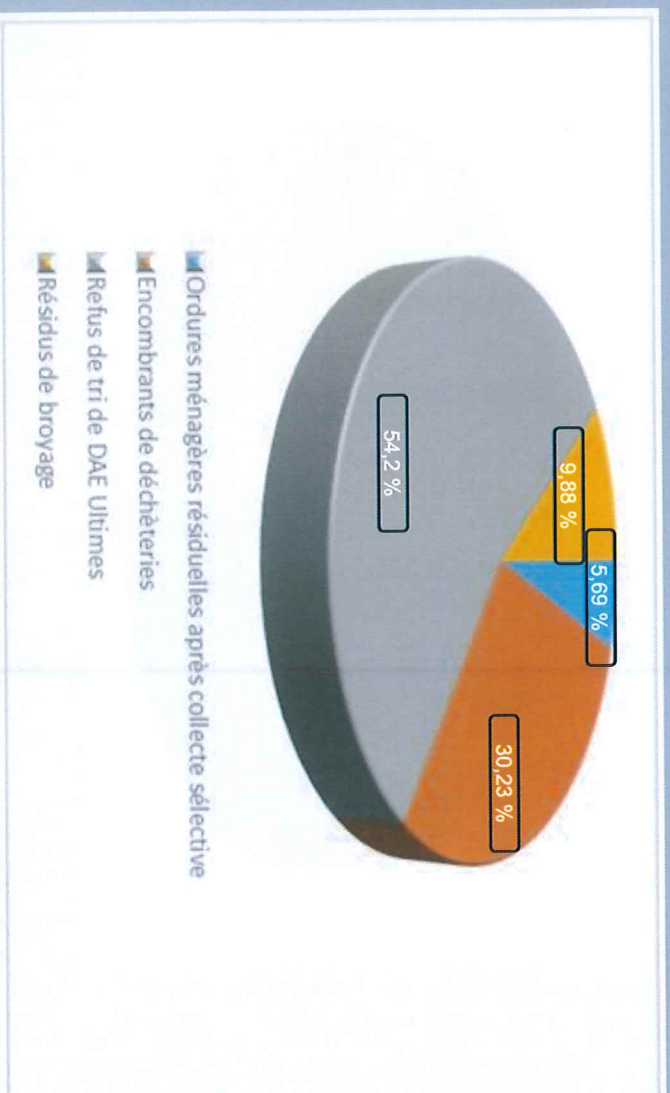
## Activité Traitement : les tonnages de déchets non dangereux traités

Les tonnages reçus sont en légère diminution par rapport à 2017  
(passant de 58 968 Tonnes à 58 012 Tonnes).

Quantité de déchets réceptionnés en 2018				
(Données exprimées en tonnes)				
DESIGNATION	Manche	Départements limitrophes	TOTAL	
Ordures ménagères résiduelles après collecte sélective	3 303	0	3 303	
Encombrants de déchèteries	9 893	7 646	17 539	
Refus de tri de DAE Ultimes	8 949	22 490	31 439	
Résidus de broyage	5 731	0	5 731	
<b>TOTAL</b>	<b>27 876</b>	<b>30 136</b>	<b>58 012</b>	
Matériaux inertes	1 192	0	1 192	

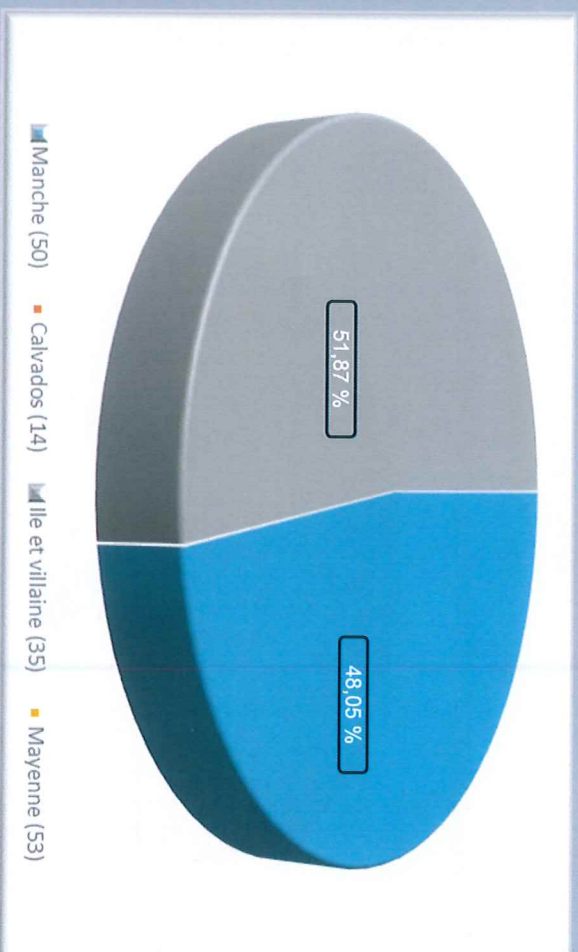
## Activité Traitement : les tonnages de déchets non dangereux traités

La répartition par type de déchets est la suivante :

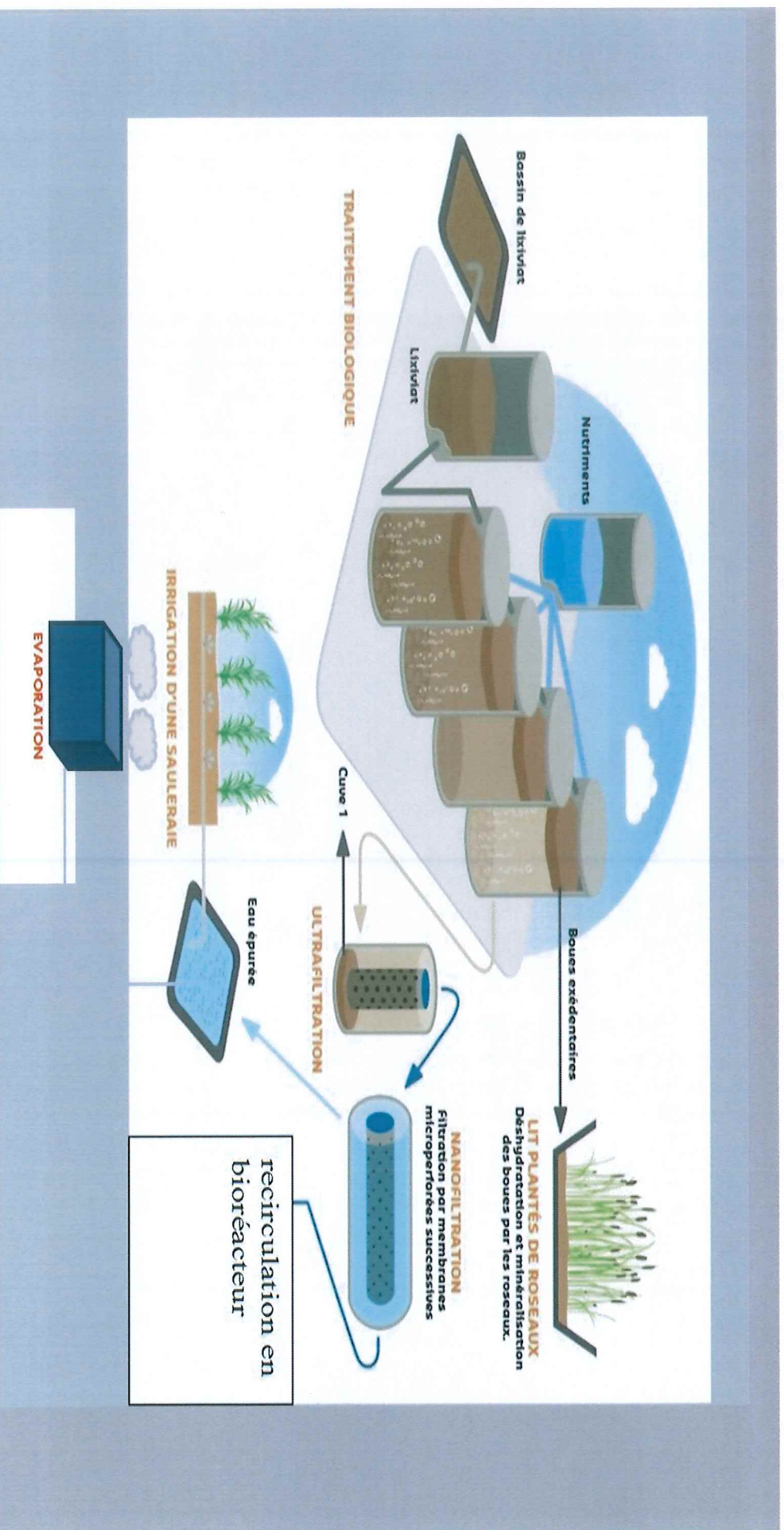


# Activité Traitement : les tonnages de déchets non dangereux traités

La provenance géographique des déchets est la suivante :



# Traitement des lixiviats – Station d'épuration (STEP)



# Gestion des lixiviats – collecte et traitement

## Collecte des lixiviats

4 275 m<sup>3</sup> de lixiviats ont été collectés sur le site d'Isigny I (4 672 m<sup>3</sup> en 2017).

10 966 m<sup>3</sup> de lixiviats ont été collectés sur le site d'Isigny II (13 655 m<sup>3</sup> en 2017)

## Traitement des lixiviats en STEP

14 886 m<sup>3</sup> de lixiviats traités (16 317 m<sup>3</sup> en 2017) sur la station d'épuration interne du site (dont 6 463 m<sup>3</sup> site fermé et 8 423 m<sup>3</sup> site ouvert)

## Fonctionnement en Bio-réacteur

3 864 m<sup>3</sup> de rétentats (4 124 m<sup>3</sup> en 2017) issus de la nanofiltration recirculés dans les casiers exploités en mode bioréacteur

Pas de réception de lixiviats externes au site sur 2018.

## Gestion des lixiviats – résidus

### Boues de STEP

**350** m<sup>3</sup> de boues excédentaires issues du traitement biologique des lixiviats ont été dirigées et filtrées vers les bassins à lits plantés de roseaux

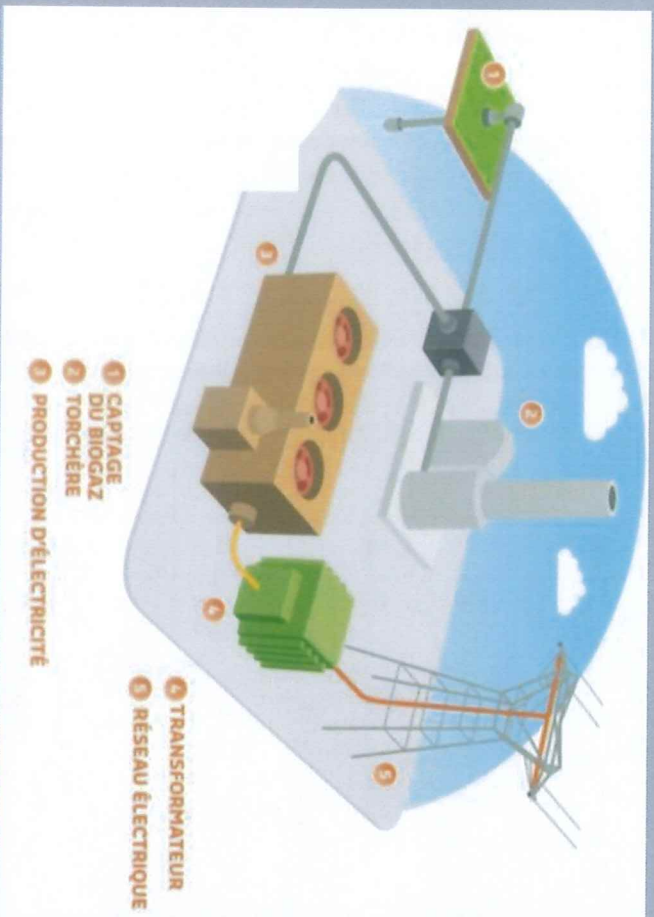
### Lixiviats traités : perméats

**5 471** m<sup>3</sup> de perméat envoyés sur les Zones TTCR ILB I

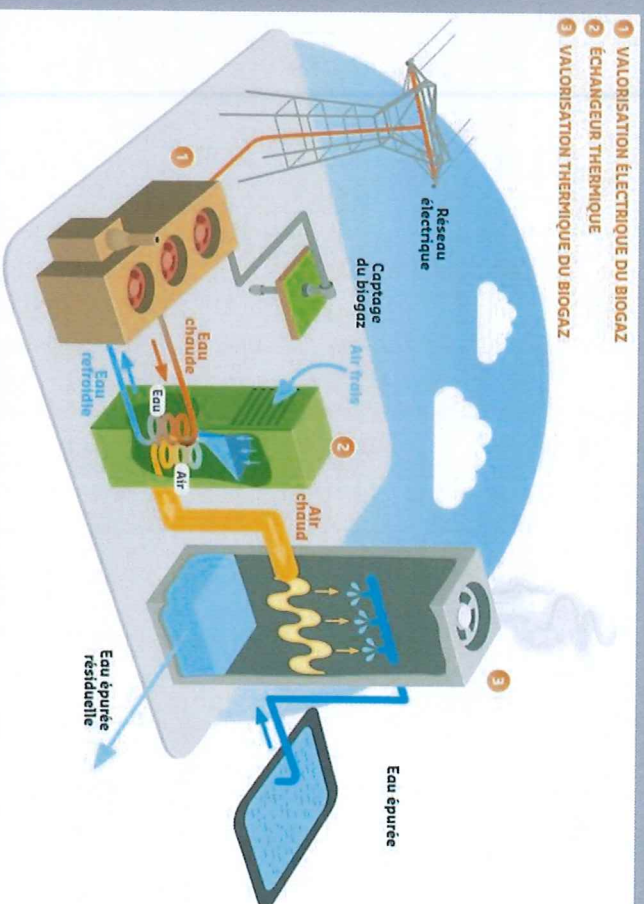
**3 431** m<sup>3</sup> de perméat envoyés sur l'évaporateur

# Traitement des biogaz – Valorisation thermique et électrique

## Valorisation électrique



## Valorisation thermique





# Traitement du biogaz

## ILB I

**757 261 Nm<sup>3</sup>** de biogaz ont été collectés sur le site d'Isigny I (793 445 Nm<sup>3</sup> en 2017).

**89,36 %** des biogaz collectés sur le site d'Isigny ont été valorisés, le reste du biogaz a été torché.

## ILB II

**1 728 697 Nm<sup>3</sup>** de biogaz ont été collectés sur le site d'Isigny II (1 412 557 Nm<sup>3</sup> en 2017).

### Valorisation des biogaz Isigny Le Buat

**4 951 MWh** de production électrique.

**4 318 MWh** de production thermique.

**4 087** Equivalents habitants (hors chauffage)

# SUIVI ENVIRONNEMENTAL

16 | CSS Isigny le Buat - 6 Septembre 2019

# Suivi des eaux superficielles

## Eaux superficielles

**ILB2** Les eaux de ruissellement sont collectées dans le bassin de rétention d'ILB2 avant rejet vers la noue paysagère. Elles sont contrôlées trimestriellement comme la noue aval.

**ILB1** Les eaux de ruissellement sur les parties réaménagées sont collectées dans le bassin de rétention d'ILB1 avant rejet vers la noue paysagère. Elles sont contrôlées semestriellement

- ↳ Des dépassements de seuil ont été observés sur le bassin de rétention d'ILB 2 :
  - Sur le premier trimestre :
    - DCO (121 mg/l d'O<sub>2</sub> pour un seuil à 90)
    - MES (36 mg/l pour un seuil à 30)
  - Sur le second trimestre :
    - DCO (101 mg/l d'O<sub>2</sub> pour un seuil à 90)
    - MES (42 mg/l pour un seuil à 30)
- ↳ Un dépassement en azote global (33,3 mg/l pour un seuil à 30 mg/l) a été mesuré au niveau du bassin de rétention.

# Suivi des eaux superficielles

## Eaux externes

Les eaux de ruissellement interne sont stockées dans un bassin de décantation puis dans bassin de rétention avant d'être envoyé dans le bief.

↳ Les analyses chimiques effectuées sur le bief ne montrent pas d'évolution notable entre l'amont et l'aval.

# Suivi des eaux souterraines

## Eaux souterraines

Les eaux souterraines sont suivies par 4 piézomètres sur LLB2 et 2 piézomètres sur LLB1.

↳ Aucune anomalie n'a été relevée sur l'ensemble des campagnes de prélèvements effectuées en 2017

# Suivi des lixiviats

## Lixiviats bruts

Concernant les analyses sur le lixiviat, les résultats sont comparables à ceux obtenus en 2017 avec des caractéristiques propres au lixiviat : charges organiques et azotées importantes.

## Lixiviats traités

Les analyses sur les lixiviats traités démontrent un fonctionnement optimal de l'unité de traitement biologique des lixiviats avec un abattement de l'ensemble des polluants issus des lixiviats bruts.

Aucun dépassement de seuil analytique n'a été observé en 2018.

# Suivi des rejets atmosphériques

## Biogaz

Analyse annuelle les 24 mai et 16 Novembre 2018

↪ Aucune non conformité

## Moteur

Analyse annuelle les 16 novembre 2018

↪ Aucune non conformité

## Torchère

Analyse annuelle le 24 mai 2018

↪ Aucune non conformité

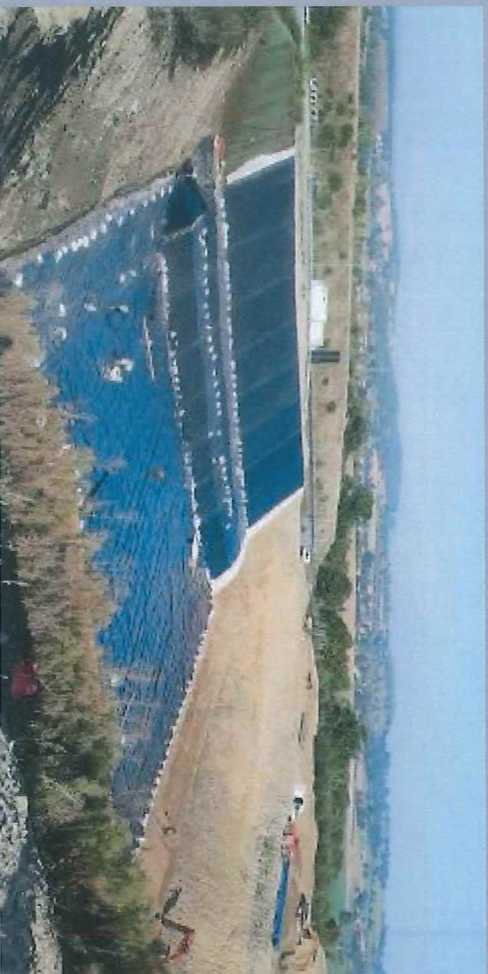
# TRAVAUX

22 | CSS Isigny le Buat - 6 Septembre 2019



# Travaux

## Création du casier d'exploitation N° 4A



Entre mai et novembre 2018

Réalisation en 4 Phases d'un nouveau casier d'exploitation :

- ✓ Le terrassement du fond de forme,
- ✓ La reconstitution de la barrière d'étanchéité passive,
- ✓ La réalisation d'une barrière d'étanchéité active,
- ✓ La mise en œuvre du massif drainant.

# Travaux

## Réaménagement des casiers d'exploitation N° 2A, 2B et 2C



Réalisation en 3 Phases :

- ✓ La mise en place de matériaux de couverture des déchets
- ✓ La mise en place des dispositifs d'étanchéité
- ✓ La mise en place de matériaux de couverture définitive avec revégétalisation,

# SUIVI DES PLAINTES

25 | CSS Isigny le Buat - 6 Septembre 2019

# Suivi des plaintes

18 plaintes reçues en 2018

## ISDND - Isigny Le Buat - Répartition des plaintes - 2018



- 14 plaintes correspondent à des nuisances olfactives
- 2 plaintes correspondent à un manque de couverture
- 2 plaintes font état de circulation d'apporteur dans le bourg
- A noter que nous n'avons recueilli aucune plainte correspondant à des envois

# communication

27 | CSS Isigny le Buat - 6 Septembre 2019



# Communication et vie administrative

## Management EQS

L'ISDND est certifiée ISO 14 001 depuis le 24 janvier 2006. Cette certification a été renouvelée avec succès en 2018 pour une durée de 3 ans.

## Commission de suivi de site

La Commission de Suivi de Site annuelle a été effectuée le 19 octobre 2018 dans le bâtiment d'accueil des visiteurs.

## Visites

1 836 visiteurs issus d'associations culturelles, de clients, du milieu scolaire et riverains du site d'Isigny-le-Buat ont été accueillis en 2018.

Un exercice de mise en situation d'urgence incendie a été organisé le 11 novembre 2018 en collaboration avec le SDIS de la Manche.

# TRAITEMENT DES INCIDENTS

# Traitement des incidents

## Coupure électrique sur le réseau les 26 et 27 janvier 2018

- Les équipes d'astreinte ont redémarré le moteur dès retour de l'électricité.

## Incendie lors du vidage le 23 juillet 2018

- Incendie pris en charge immédiatement par les équipes du site.

## Déclenchement du portique de radioactivité le 27 novembre 2018

- Intervention de l'ANDRA.